Image not found or type unknown

# Changement de régime et enfants d'un 1er lit

Par **elodie1979**, le **22/05/2014** à **10:22**

Bonjour,
J'ai appris verbalement pour le moment (on attend les papiers du notaire) que ma mère (79 ans) et mon beau-père (62 ans) avait fait le nécessaire pour changer de régime matrimonial pour passer en communauté universelle (mariés en 1995 sans contrat).
Moi-même (48 ans) et mes 3 frères et soeur (51 à 59 ans) sommes tous nés du premier mariage de notre mère (divorcée puis papa décédé depuis). Il n'y a pas d'enfant suite au remariage.
Au niveau du patrimoine, ils ont acheté une maison de campagne durant leur mariage (sans contrat) et ils ont des liquidités.
Je ne sais pas si ça a une importance mais mon beau-père a des demi-frères et soeurs.
Ma question est la suivante : nous conseillez-vous de faire opposition maintenant ou de laisser courir et d'exercer l'action en retranchement au décès de notre mère ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés